



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises

Question écrite n° 69830

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les « petites taxes » qui affectent la compétitivité des entreprises françaises. En effet le secrétaire d'État chargé du budget avait annoncé en avril 2014 que ces « petites taxes » seraient « supprimées pour environ un milliard d'euros ». Force est de constater que cette promesse n'est pas tenue à ce jour puisque le projet de loi de finances pour 2015 n'enraye qu'une poignée des multiples prélèvements spécifiques sur les entreprises. Or il convient de souligner que ces 192 taxes locales et sectorielles sont inégalées chez nos voisins européens. Additionnées les unes aux autres, elles équivalent ainsi aux deux tiers de l'impôt sur les sociétés et s'ajoutent au poids des différentes impositions dues par les entreprises. D'un faible rendement, au point que même l'Inspection générale des finances propose la suppression de la majorité d'entre elles, la disparition de la plupart de ces petites taxes participerait en plus au « choc de simplification » initié par le Gouvernement. En conséquence il lui demande dans quel délai le Gouvernement tiendra sa promesse de supprimer ces 192 taxes qui n'ont que très peu d'intérêt du point de vue fiscal mais pèsent en revanche sur le budget des entreprises.

Texte de la réponse

L'annonce du pacte de responsabilité et de solidarité par le Président de la République en janvier 2014, a marqué une nouvelle étape de l'action du Gouvernement pour soutenir la croissance et l'emploi, dans le respect de l'impératif de maîtrise des comptes publics. Cette stratégie doit permettre la mise en place d'un cadre fiscal et réglementaire favorable au redressement de l'activité économique pour créer les conditions qui permettront aux entreprises de se développer. Dans cet esprit, et dans le prolongement des travaux des assises de la fiscalité des entreprises, le Gouvernement a annoncé son intention de supprimer des taxes à faible rendement jugées inefficaces. La mise en oeuvre de cet objectif s'appuie sur un rapport rédigé par l'Inspection générale des finances (IGF) en mars 2014, qui procède à un recensement et à un examen critique de nombreuses impositions à faible rendement. D'une manière générale, le Gouvernement a conscience que ces taxes complexes et parfois obsolètes, peuvent rendre la législation fiscale peu lisible ou nuire à la compétitivité des entreprises. Ainsi, le Gouvernement a d'ores et déjà proposé dans le projet de loi de finances pour 2015, actuellement en débat au Parlement, l'abrogation d'un certain nombre de ces taxes. Il s'agit d'une première étape qui a vocation à être amplifiée dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69830

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9744

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10908